

**PIECES A FOURNIR A L'APPUI
D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

Pièces à fournir dans le cadre de la constitution du dossier de demande de subvention :

- Un devis réalisé par une entreprise. Chaque poste devra être détaillé ainsi que le coût unitaire et la quantité associée (préparation du terrain, arrachage de la haie existante, fourniture des plants, coûts de mise en décharge, etc.).
- Formulaire complété
- Engagement du propriétaire complété
- Copie du dernier avis de taxe foncière
- Relevé d'identité bancaire
- Copie du dossier et de l'accusé de réception de la déclaration préalable déposée en mairie
- Photographie éloignée de la (ou des) haie(s) à arracher
- Photographie proche de la (ou des) haie(s) à arracher permettant l'identification des essences existantes

Pièces à fournir à l'issue des travaux :

- Facture acquittée des travaux
- Bon/facture de mise en décharge des déchets verts (lorsque ce poste figure dans le devis transmis)
- Photographie de la (ou des) haie(s) plantée(s)

Important :

Les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord de subvention de la Communauté de Communes des Sablons et les autres organismes financiers éventuels. Pour être financés, les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise ayant une qualification en espace vert ou en paysagisme.

L'entreprise doit joindre à sa facture de solde le bon de mise de décharge des haies arrachées lorsque le devis en fait mention. L'attention du demandeur est attiré sur le fait qu'il ne doit pas régler ladite facture tant que l'entreprise n'a pas fourni le bon de mise en décharge.